

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER et Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD Nicolas PETERLINI, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Robert NATALE à Lionel ROY et Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 juin 2023	Le 16 juin 2023	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Louis HOTTLET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-04-20 – Zone d'activités des Popins à Beaucourt – vente de foncier
Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de communes du Sud Territoire a été sollicitée par Monsieur BOUJADDIG dirigeant de la société REM FERMETURES dans le cadre de l'acquisition d'environ 25 ares de foncier sur la Z.A des Popins située à Beaucourt et ce pour poursuivre le développement de son activité. La SAS REM FERMETURES, localisée actuellement dans le Territoire de Belfort, est spécialisée dans la fourniture et la pose d'huisseries intérieures et extérieures. Son dirigeant souhaite implanter un dépôt de stockage et un bureau sur la zone d'activités. La parcelle de terrain proposée d'une superficie de 2 500 m² (25 a) environ est à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 212 d'une contenance totale de 58 a 58 ca .

Le prix de cession est fixé à quinze euros hors taxe le mètre carré (15 € HT/m²) et l'avis des Domaines a été sollicité. La surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le prix de cession de la parcelle à 15 € HT/ m² hors frais notariés au bénéficiaire la société REM FERMETURES ou toute autre personne morale de droit privé en charge de la réalisation de l'ensemble immobilier nécessaire à l'activité de la société REM FERMETURES ;**
- **D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

*Annexes : Plan provisoire de zone avec localisation de la parcelle.
Avis des Domaines en cours.*

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

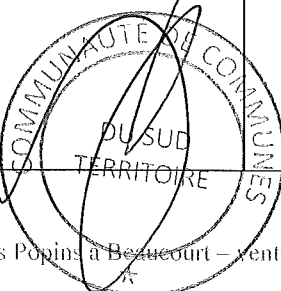
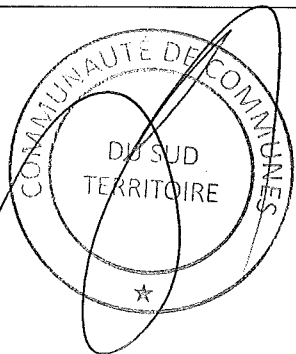
JEUDI 06 JUIL. 2023

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023



Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_20-DE

BEAUCOURT

ZAC DES POPINS

Section AB du cadastre

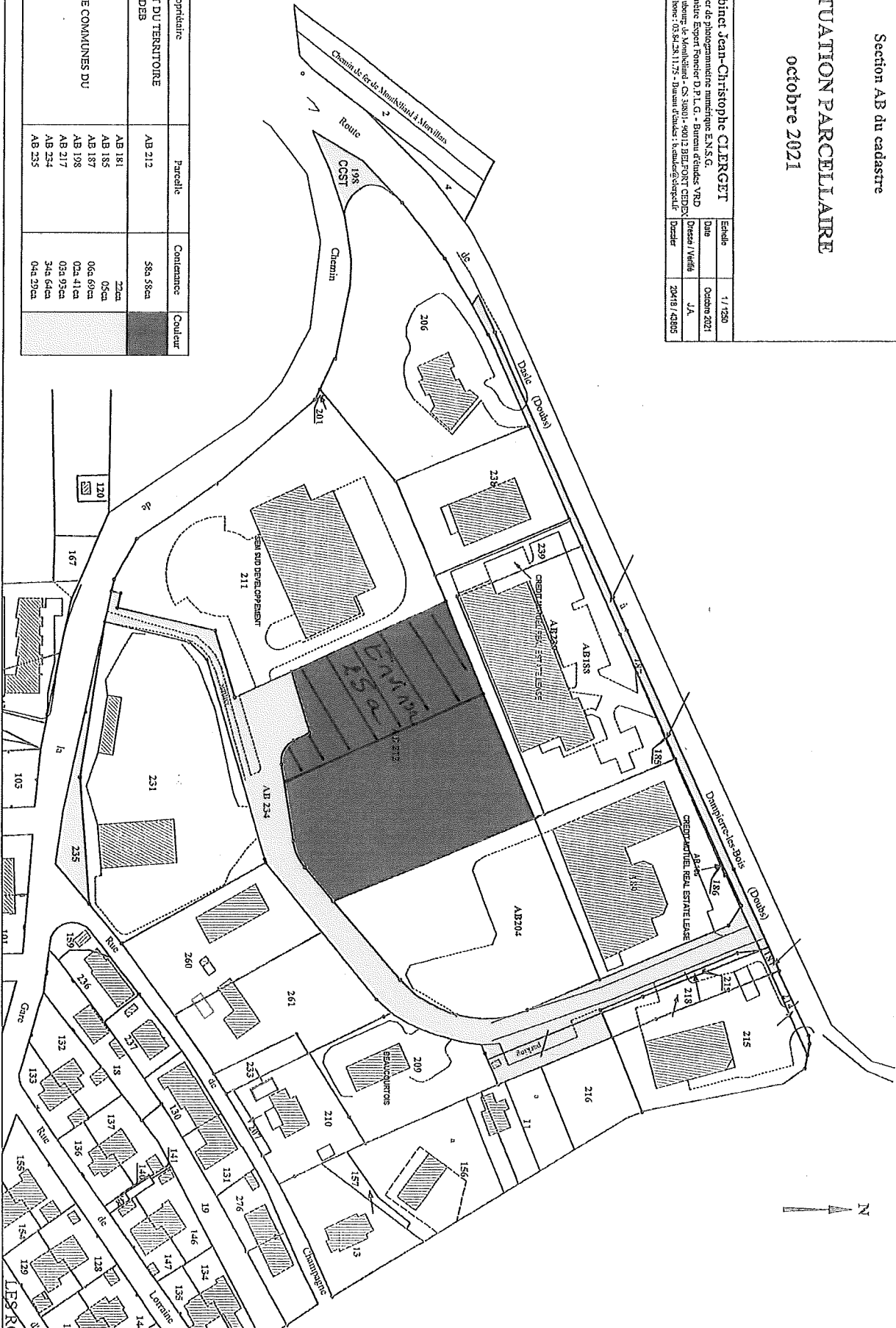
SITUATION PARCELLAIRE

octobre 2021

Cabinet Jean-Christophe CLERGEZ
Métier de photogrammétrie numérique E.N.S.G.
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. - Bureau d'études VRD
27, Allée de Monthéliard - CS 30801 - 49012 BELFORT CEDEX
Téléphone : 05 84 24 11 75 - Bureau d'études : b.etudes@clergez.fr

Échelle	Date	Dessiné / Validé	Doc
1 / 1250	Octobre 2021	J.A.	
			20418 / 4305

Propriétaire	Parcelle	Contenance	Couleur
SOC EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT - SODES	AB 212	584,58ca	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE	AB 181	22ca	
	AB 185	06ca,69ca	
	AB 187	02ca,41ca	
	AB 198	03ca,93ca	
	AB 217	24ca,64ca	
	AB 234	04ca,39ca	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230629-2023_04_20A-AU



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 07/07/2023

Direction départementale des Finances Publiques du Doubs

Pôle d'évaluation domaniale

63 quai Veil Picard
25000 BESANCON

téléphone : 03-81-65-32-00

mél. : ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Doubs

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Julien TAURINYA

Courriel : julien.taurinya@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06-13-61-56-67

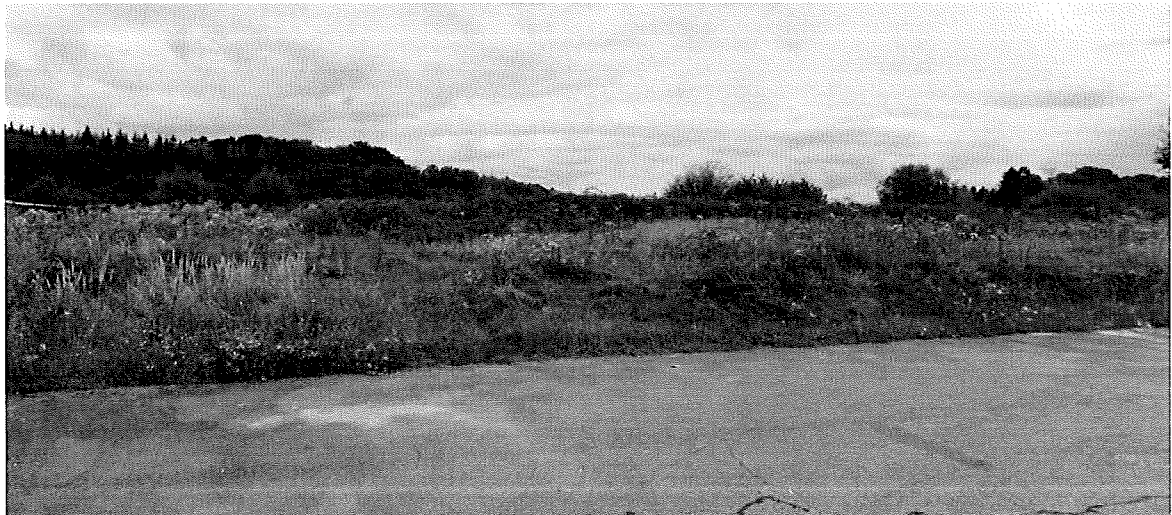
Monsieur le Président de la CCST

Réf DS:13111359

Réf OSE : 2023-90032-50645

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible
sur le site collectivites-locales.gouv.fr*



Nature du bien :

Terrain à bâtir

Adresse du bien :

ZA des Popins 90500 BEAUCOURT

Valeur :

37 500€, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Corinne BOHLINGER, chargée de mission développement économique, 03-84-56-26-07, corinne.bohlinger@cc-sud-territoire.fr

2 - DATES

de consultation :	12/06/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	12/06/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Sur la commune de Beaucourt, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) a concédé l'aménagement de la ZA des Popins. La concession arrivant à échéance, il est prévu le retour des terrains non vendus dans le patrimoine de la CCST.

Dans le cadre d'une cession future, la CCST demande l'évaluation d'un terrain pour lequel elle a trouvé un acquéreur. Le prix négocié au m² est de 15€.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine